

Les chambres électorales, un organe de pouvoir au service de la prépondérance coloniale en Tunisie 1881-1914

Hanen Zaouali,

Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Sousse, Tunisie

zaoualih2008@yahoo.fr

Received: 02/07/2023

Accepted: 10/01/2024

Published:31/01/2024

Résumé :

Les chambres consultatives forment un champ de production d'acteurs socio-politiques, parmi les groupes formant la notion de pouvoir.

Elles étaient autrefois une composante essentielle de la vie politique de la société française en Tunisie. Elles ont accentué la dimension active des relations entre ses acteurs et le pouvoir central représenté par le « Résident Général » en Tunisie. Ces chambres étaient chargées de donner leur avis sur les matières agricoles ainsi que celles relatives aux matières commerciales pour les chambres mixtes.

Durant ses premières années de colonisation, la Tunisie comptait cinq chambres électorales. Chacune de ces chambres avait ses mécanismes de fonctionnement qui conduisaient à la création d'une colonie capable de représenter ses intérêts commerciaux, agricoles et industriels dans une zone nouvellement conquise. Dès lors, les chambres électorales sont considérées comme un auxiliaire du pouvoir colonial. Dans certains cas, Elles étaient un concurrent pour le pouvoir politique. Certains acteurs et élus se sont révélés indispensables et ont pu faire partie de la conférence consultative. Ainsi, notre objectif est de montrer l'intérêt socio-économique et politique de ces chambres dans la création d'organes de pouvoir tacite au sein du système colonial

Mots-clés: colonial, chambre, élu, dynamique, acteurs, intérêt, pouvoir.

Abstract:

The Electoral Chambers, a branch of power at the service of colonial preponderance in Tunisia 1881-1914.

The consultative chambers form a field of production of socio-political actors, among the groups associated with the notion of power.

They were once an essential component of the political life of French society in Tunisia. They accentuated the active dimension of the relations between its actors and the central power represented by the “General Resident” in Tunisia. These chambers were responsible for giving their opinion on agricultural matters as well as those relating to commercial matters for the mixed chambers.

During its first years of colonization, Tunisia had five electoral chambers. Each of these chambers had its operating mechanisms that led to the creation of a colony capable of representing its commercial, agricultural and industrial interests in a newly conquered area. From then on, the electoral chambers were considered as an auxiliary of the colonial power. In some cases, they were a competitor for political power. Some actors and elected members proved to be essential and were able to be part of the consultative conference. Thus, our objective is to show the socio-economic and political interest of these chambers in the creation of organs of tacit power within the colonial system.

Keywords: colonial; chamber; elected; dynamic; actors; interest; power

Corresponding author: Hanen Zaouali, *e-mail:* zaoualih2008@yahoo.fr

1. INTRODUCTION

Les chambres électorales, un organe de pouvoir au service de la prépondérance coloniale en Tunisie 1881-1914

Notre travail s'attache avantagement à l'étude de la pratique électorale dans un milieu colonial. Lors de l'établissement du protectorat français, et pour donner à l'existence des français en Tunisie un aspect social et politique, des chambres électorales furent installées dans un contexte de renforcer la représentativité des intérêts économiques des français. Ces chambres sont assez mal connues ainsi que les rôles qu'elles ont joués dans la gouvernance coloniale française de la Tunisie.

En fait, la tutelle française sur la Tunisie a été confirmée avec l'affirmation des liens politiques, commerciaux et diplomatiques entre la métropole et la régence.

Afin de garantir les intérêts de sa colonie installée en Tunisie et d'assurer la bonne circulation des capitaux, le gouvernement du Protectorat français a institué un ensemble des chambres électorales. Désormais elles visent à la représentation des intérêts privés des français dans les domaines du commerce, de l'industrie et de l'agriculture.

Quel est le support institutionnel des chambres électorales en Tunisie ?

Quels sont les origines des acteurs élus de ces chambres et quels réseaux utilisent-ils pour confirmer l'autorité de leurs organisations ?

I- Les chambres électorales ; organes de représentativité des intérêts français en Tunisie

Parmi les groupes qui s'associent autour du concept du pouvoir, on trouve les chambres électorales, les syndicats viticulteurs, les parlements qui forment un champ de production des acteurs sociopolitiques. Nous intéressons aux chambres électorales puisqu'elles forment des organes consultatifs auprès du pouvoir public et elles constituent un système de communication qui met leurs membres en relation avec l'autorité coloniale.

La création des Chambres françaises de commerce et d'agriculture met en relief, au premier abord, l'analyse de la représentation professionnelle agricole et commerciale des colons français installés en Tunisie.

Elles présentent un constituant essentiel de la vie sociopolitique de la société française de Tunisie et mettent l'accent sur les dimensions actives des rapports entre ses acteurs et le pouvoir central représenté en Tunisie par le résident général. Désormais, la position sociale des membres... serait en fonction de leur «pouvoir¹».

Les chambres électorales ont pour attribution de présenter au Résident Général les avis et les renseignements sur les faits et les intérêts agricoles, commerciaux. Elles sont reconnues comme établissements d'utilité publique et leur budget annuel doit être approuvé par le résident général. Leurs membres élus présentent leurs vues et attitudes sur les questions d'agriculture et de commerce.

Les chambres électorales, un organe de pouvoir au service de la prépondérance coloniale en Tunisie 1881-1914

Il s'agit de cinq chambres électorales françaises dont deux sont mixtes avec l'intégration des membres tunisiens. La première chambre électorale française fut la chambre de commerce de Tunis créée par arrêté résidentiel de Paul Cambon daté le 23 juin 1885. Puis, la Chambre d'agriculture de la Tunisie et La chambre mixte de commerce et d'agriculture du centre à Sousse : Créées par des arrêtés résidentiels du Résident Général Justin Massicault le 19 mars 1892 et la chambre de commerce de Sfax créée en 1895 et transformée en chambre mixte du sud en 1905. Ces chambres ont tous les mêmes conditions d'éligibilité et de vote.

Sous le règne du Résident Général Stephan Pichon, la chambre de commerce de Bizerte était créée par l'arrêté de 21 Novembre 1902. De même, sous son règne, par l'arrêté de 23 novembre 1905, la chambre mixte de commerce et d'agriculture du sud à Sfax fut le refuge des commerçants et des agriculteurs du sud tunisien.

L'installation de ces organisations a élargi les champs d'action et les compétences représentatives et individuelles de la colonie française patronale à l'intérieur de la Tunisie.

1- Les chambres françaises de commerce et d'agriculture

Créée par un arrêté du résident général Paul Cambon du 23 juin 1885, la chambre de commerce de Tunis fut la remplaçante des députés de la nation et serait désormais le seul corps ayant la qualité de représenter la communauté française installée en Tunisie.

Réorganisée alors successivement par les arrêtés résidentiels du 19 Mars 1892, du 27 décembre 1899 et du 30 Mai 1906, la chambre de commerce présente le premier conseil électoral sous le protectorat. Elle se compose de douze membres français élus pour six ans renouvelés tous les deux ans et rééligibles² parmi des commerçants, négociants et industriels qui ont pu assurer la circulation du capital européen dans le protectorat³. Elle avait un rôle influent par son aspect consultatif sur lequel s'est appuyée la résidence générale au début du protectorat pour arranger les questions financières et commerciales de la France en Tunisie.

La chambre d'agriculture de Tunis était à la base une société d'agriculture créée en 1886, constituée par des comices agricoles auxquels sont conviés les agriculteurs de toutes les nationalités et dont le conseil est dominé par les sociétés financières⁴. Cette société va se transformer en chambre consultative d'agriculture élue par les colons français créée par l'arrêté résidentiel du 19 mars 1892 Sous le règne du Résident Général Justin Massicault et modifiée par les arrêtés du

Les chambres électorales, un organe de pouvoir au service de la prépondérance coloniale en Tunisie 1881-1914

19 novembre 1895 et du 28 décembre 1899 instituant ainsi une chambre consultative d'agriculture pour le nord de la régence.

De même, Tout en obéissant aux sollicitations des hommes d'affaires et commerçants de Bizerte, le Résident Général Stéphan Pichon par décret de 21 novembre 1902 a donné naissance à la chambre de commerce de Bizerte. Tout un effort de la chambre et ses membres pour donner à Bizerte et ses contours une place dominante sur la scène politique de la Tunisie et offrir à sa colonie des droits pareils à celle de la ville de Tunis. Réorganisée par arrêté de 28 juin 1906 et comprenant neuf membres, elle avait une organisation semblable à celle de la chambre de commerce de Tunis⁶. La ville de Bizerte attire les français pour y installer par « sa physionomie n'est tout à fait française, ni complètement orientale qui reflète cette conception politique originale qu'est le protectorat⁷ ». Cette chambre avait un rôle dans la concrétisation des projets pour la ville et ses membres ont bien exprimé les intérêts économiques et sociaux de la colonie française de la ville. Tout un effort de la chambre et ses membres pour donner à Bizerte et ses contours une place dominante sur la scène politique de la Tunisie et offrir à sa colonie des droits pareils à celle de la ville de Tunis. Ils gardent le mot inoubliable de Jules Ferry : « Bizerte vaut pour nous toute la Tunisie⁸ ». Mateur de même, devient un des centres de colons et de commerçants les plus importants. Sa contrée est très fertile, la culture intensive et rationnelle

l'a transformée en un vaste marché où céréales, bestiaux et autres produits abondent⁹.

Ces chambres électorales ont été impliquées dans la politique du pays et celle de la métropole, elles ont eu leurs rapports avec la métropole et leurs correspondances avec les hommes d'affaires ainsi qu'avec le ministère du commerce. Elles échangent leurs comptes rendus régulièrement entre elles et avec les chambres françaises. Leur aspect consultatif a dépassé la régence ce qui crée un aspect plus étendu de leurs dimensions sociopolitiques.

2- La création des chambres mixtes à l'intérieur de la Tunisie

Dans l'objectif de consolidation de la représentation des intérêts des français, de développement économique des régions intérieures de la régence et de maintenir les relations avec le pouvoir central et participer à la discussion des questions commerciales, qu'on renonce aux voix qui se lèvent pour la création des nouvelles chambres de commerce à l'intérieur de la régence et notamment aux grandes villes comme Sousse et Sfax. En 1891, à la 1^{ère} réunion de la conférence consultative, Auguste Gaillard, membre de la chambre de commerce de Tunis et de la conférence consultative appelle l'attention de la conférence sur la situation défavorable qui est faite au commerce de Sousse en l'état actuel des services maritimes de telle sorte que le courrier unique qui dessert cette ville arrive du sud avec des

Les chambres électorales, un organe de pouvoir au service de la prépondérance coloniale en Tunisie 1881-1914

chargements presque complets ce qui empêche les négociants d'exécuter leurs marchés en temps utile¹⁰. De même, dans la même réunion de janvier 1891 et de manière plus claire, Pierre Chabert Ancien député de nation et membre fondateur de la chambre de commerce de Tunis, insiste dans son rapport sur la création d'une chambre de commerce au sud dont le siège serait à Sousse. Selon lui, la création d'une chambre de commerce doit être considérée comme devant rendre de très grands services à cette région, car un certain nombre de questions commerciales sont spéciales au Sahel, et les négociants de cette partie de la Tunisie sont plus aptes que la chambre de commerce de Tunis pour les étudier et les résoudre¹¹.

La chambre de commerce du sud alors créée en 1892 par un arrêté du résident général « considérant qu'il importe de donner une représentation distincte aux intérêts commerciaux et industriels français dans la partie sud de la Tunisie »¹², avait son siège à Sousse. Comprenant les contrôles civils de Sousse, Kairouan, Sfax, Djerba, Tozeur, et les territoires du commandement de Gabès et de Gafsa, elle est élue par un corps électoral composé de commerçants, industriels, agents de change et banquiers français avec les directeurs fondés de pouvoirs français de maisons de commerce et de compagnies anonymes de finance et industrie françaises. Désormais, les intérêts agricoles et les intérêts commerciaux sont fusionnés et les chambres intérieures deviennent mixtes. D'ailleurs, après les élections de 16

Mars 1896, cette institution a formé la chambre mixte de commerce et d'agriculture de centre par un arrêté résidentiel du 20 novembre 1895, réorganisée en 1905. L'article 6 lui avait fixé les attributions suivantes : « Donner au Résident général les avis et les renseignements qui lui sont demandés sur les faits et les intérêts commerciaux, industriels et agricoles et présenter au Résident général ses vues sur toutes les questions qui intéressent le commerce, l'industrie et l'agriculture dans sa circonscription. »¹³ Cette chambre avait ses relations directes avec la Résidence générale et ses membres élus parmi les hommes d'affaires, les commerçants et les agents de change ont agi sur la résidence générale par des modes de pression multiples et ont pu faire entendre leurs voix auprès du Résident Général surtout concernant les affaires du sahel et la gestion des sociétés de la région et les intérêts de la colonie française dans les contrôles de Sousse, (Monastir, Mahdia), Kairouan, et Thala. Le siège de la chambre à Sousse donne à cette ville un certain poids dans la participation à la politique résidentielle et comble le déficit intérieur. Ce rôle grandissant de la ville de Sousse a en même temps empêché les autres villes appartenant à la chambre d'avoir le même poids. La colonie française de Kairouan revendique pour ses élus une place plus importante dans la chambre et ses intérêts seront défendus à la conférence consultative¹⁴.

Elargissant les étendues et les influences de la ville de Sousse sur des multiples niveaux, aussi que la brillance des autres villes

Les chambres électorales, un organe de pouvoir au service de la prépondérance coloniale en Tunisie 1881-1914

particulièrement celle de Sfax, La chambre de commerce de centre était à son début censée pour défendre les intérêts de la colonie française de tout le sud de la Tunisie mais l'influence des élus de Sfax se dirigeait pour la création d'une chambre de commerce de sud à Sfax en 1895. Cet état a créé des mobilités électorales des élus entre les chambres comme la permutation de l'élus Paul Pic qui était vice-président de la chambre mixte du centre à Sousse et dès l'institution de la chambre mixte du sud à Sfax il était parmi ses membres. La décision de passer d'une chambre à l'autre est aussi liée aux opportunités sociopolitiques qui s'ouvrent en cours de mandat vers un espace plus favorable aux ambitions électorales et politiques.

Il s'agit ici d'une mobilité inter chambres des élus qui dépend des facteurs géographiques, professionnels et décisionnels.

L'évolution des dynamiques locales par la création des chambres électorales et la montée des individualités locales capables de produire une certaine influence sur le processus décisionnel du protectorat a créé des nouvelles perspectives d'action. En outre, afin de maintenir les relations avec le pouvoir central et participer à la discussion des questions commerciales, et dans la politique de participation qu'on a répondu aux voix qui se lèvent pour la création des nouvelles chambres de commerce à l'intérieur de la régence. Deux chambres mixtes de commerce et d'agriculture furent installées, l'une pour le centre à Sousse créée en date du 19 mars 1892 et l'autre pour

le sud à Sfax crée par arrêté de 23 novembre 1905. Désormais, ces chambres ont accordé les mêmes conditions d'éligibilité et de vote. L'installation de ces organisations a élargi les champs d'action et les compétences représentatives de la colonie française patronale à l'intérieur de la Tunisie.

II- L'autorité des chambres électorales et leur influence sociopolitique

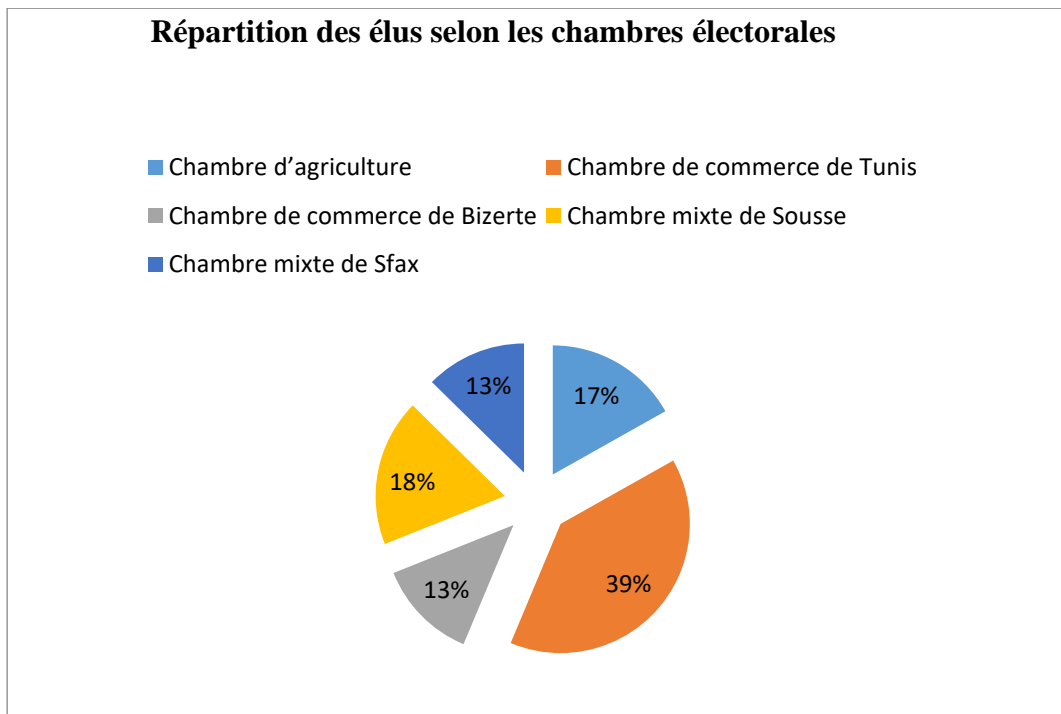
Au fil de l'évolution du paysage institutionnel de la présence française en Tunisie, les chambres électorales ont imposé leurs dimensions hégémoniques économiques qui varient selon le rôle de chaque chambre et selon le dynamisme de ses membres élus. Un examen des listes électorales, des dictionnaires biographiques, des procès-verbaux de toutes les chambres électorales, de la presse française locale nous a permis de mesurer par chambre la puissance de ses élus dans leurs circonscriptions ou en rapport avec l'administration centrale voire la résidence générale.

Notre perception prosopographique des réseaux électoraux se repose sur la méthode quantitative et notre corpus comprend 148 élus français composant les cinq chambres à partir de 1885 date de la création de la chambre de commerce de Tunis jusqu'à la veille de la Grande Guerre en 1914.

Cet examen nous a permis de connaître que sur les 148 élus des chambres électorales, la chambre de commerce de Tunis avait la part

Les chambres électorales, un organe de pouvoir au service de la prépondérance coloniale en Tunisie 1881-1914

la plus grande des élus avec 75 élus soit 39% de l'ensemble des élus, 17% pour la chambre d'agriculture de Tunis, 18% pour la chambre mixte du centre de Sousse et 13% pour la chambre mixte du sud de Sfax et la chambre de commerce de Bizerte. Comme montre le Graphique suivant :



Graphique : Répartition des élus selon les chambres électorales

Ce graphique montre l'importance de la chambre de commerce de Tunis et son poids par rapport aux autres chambres, ce qui donne à son pouvoir une légitimité en Tunisie vis-à-vis des autres chambres et de l'administration coloniale voire la résidence générale. De même, la chambre d'agriculture avait son poids dans la Tunisie à la veille de la

Grande Guerre. Elle constituait le refuge des acquéreurs et des grands colons pour obtenir la reconnaissance officielle de leurs activités et l'exploitation de terres de la Tunisie.

1- Quantifier les acteurs élus et l'apport de l'origine régionale

Pour comprendre les logiques de la surface sociale de l'élu dans un moment donné et les étapes de sa carrière et de son ascendance, nous donnons intérêt à l'étude prosopographique par la méthode quantitative suivie qui met en cohérence les données biographiques pour dresser les portraits des élus et explorer leurs processus.

Questionner les lieux de naissance des élus et les correspondances entre les régions françaises de naissance et le déplacement en Tunisie peut nous mener à comprendre l'autorité des chambres électorales et sa dynamique socioéconomique. On trouve l'hégémonie de quelques régions françaises qui avaient un grand rôle d'alimenter la Tunisie par une colonie dynamique et engagée dans le projet colonial de la métropole en Tunisie.

Le schéma suivant expose la répartition des élus originaires de la Rhône Alpes selon les chambres électorales françaises de la Tunisie.

Les chambres électorales, un organe de pouvoir au service de la prépondérance coloniale en Tunisie 1881-1914

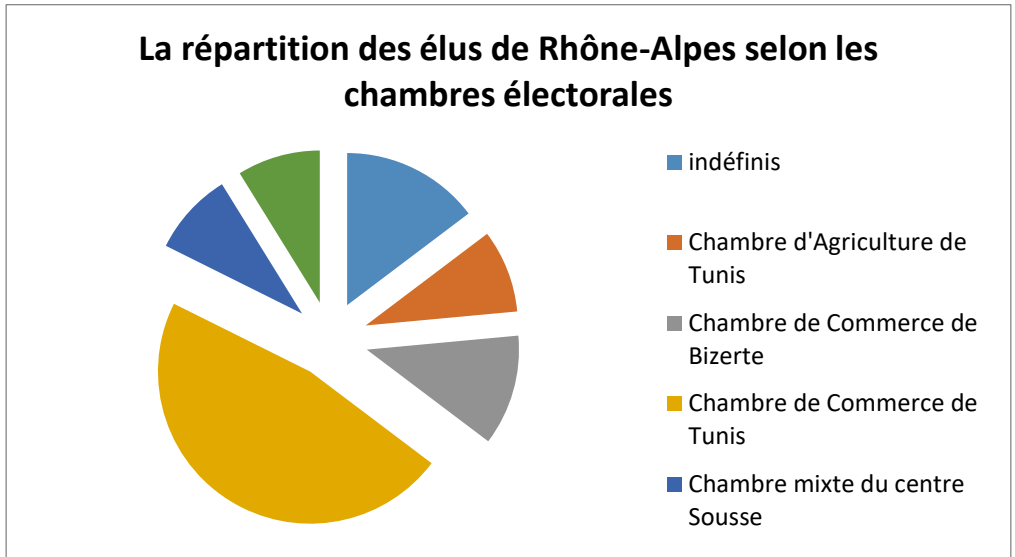


Tableau : La répartition des élus de Rhône-Alpes selon les chambres électorales

On constate une grande concentration des élus originaires de Lyon dans la chambre de commerce de Tunis, c'est presque la moitié de l'ensemble des élus lyonnais. Ceci se comprend par les rapports historiques avec la ville de Lyon intéressée toujours d'investir ses capitaux dans les colonies. De même, on ne peut pas nier le rôle de la chambre de commerce de Lyon dans le tissage de cette prépondérance lyonnaise en Tunisie.

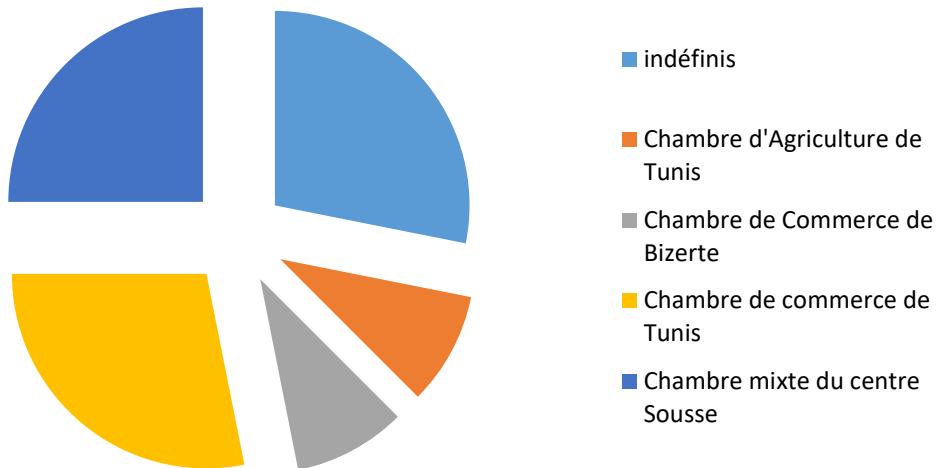
En outre, on ne peut pas nier les tentatives des résidents généraux notamment celle de Stéphan Pichon. Celui-ci était très enthousiaste de ramener en Tunisie les capitaux français et les investir afin d'obéir aux convoitises des hommes d'affaires lyonnais avec lesquels il avait des rapports étroits. Le syndicat des lyonnais de la

Tunisie est l'une des institutions qui séjournait en France et qui avait un certain pouvoir sur la politique en Tunisie ce qui implique absolument des relations entre la prépondérance lyonnaise de la Tunisie et la métropole. Cette institution témoigne bien les rapports entre la Résidence et ce groupe influent de la colonie d'origine lyonnaise. De ce fait, les lyonnais profitent aussi des séjours des résidents généraux en France pour passer leurs demandes¹⁵.

Ainsi, les lyonnais ont pu constituer leur lobby tout en se concentrant dans les chambres électorales notamment celle de commerce et d'agriculture de Tunis au début de leurs créations. Cette originalité se reposait sur des hommes lyonnais convaincus et dynamiques qui ont marqué l'histoire de la Tunisie parmi les hommes d'affaires et d'administration comme Paul Bourde (le directeur général d'agriculture, de commerce et de la colonisation) Parmi les élus lyonnais, on trouve Aimé Martinier, originaire de Lyon, propriétaire agriculteur, membre du conseil de la régence, vice-président de la chambre d'agriculture, vice-président de l'association de colons français à Massicault¹⁶. Il était de même rapporteur général du budget¹⁷.

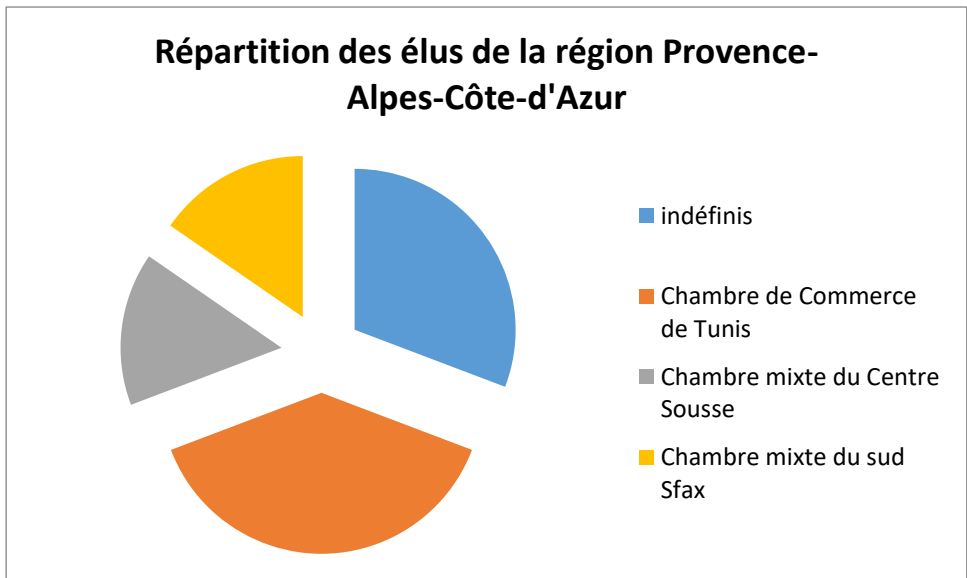
Les chambres électorales, un organe de pouvoir au service de la prépondérance coloniale en Tunisie 1881-1914

La répartition des élus de l'île de France selon les chambres électorales



Ce graphique montre la répartition des élus parisiens selon les chambres électorales. Le grand nombre s'est siégé entre la chambre de commerce de Tunis et la chambre mixte du centre de Sousse ce qui reflète le poids de milieux d'affaires parisiens et leur capacité sociopolitique d'absorber ces chambres les plus influentes dans l'espace public tunisien avec une présence constante dans les autres chambres de Bizerte et du sud. Les deux chambres profitent de l'installation des français originaires de l'île de France aussi que de leur localisation géographique très favorable aux échanges économiques notamment avec l'établissement des ports commerciaux de Tunis et Sousse.

On peut citer l'exemple d'Alexandre Epinat l'élus parisien installé à Mahdia, industriel qui était membre et vice-président de la chambre mixte du centre de Sousse et le premier vice-président de la municipalité de Mahdia. Le cas de Pelletier Vice-président de la chambre d'agriculture et membre de la conférence consultative montre la place économique et sociale des élus parisiens qui l'attirent de leur appartenance à une ville qui gère les liaisons économiques, politiques et diplomatiques de la métropole avec ses colonies.



Ce graphique montre l'apport de Marseille à la Tunisie. Son rôle commercial est valorisé par l'historiographie coloniale notamment au début de la colonisation par les efforts de sa chambre de commerce. Les élus originaires de Marseille profitent de

Les chambres électorales, un organe de pouvoir au service de la prépondérance coloniale en Tunisie 1881-1914

l'importance des relations qu'elle avait avec la Tunisie notamment avec la proximité de cette ville de Tunis.

De même, on trouve des régions qui ont manifesté leur présence en Tunisie par les élus qui ont créé l'importance de leurs régions. C'est le cas du fameux Victor de Carnières originaire de la région Nord Pas de Calais, président de la chambre d'agriculture pendant depuis 1896 jusqu'à sa mort en 1917 et le défenseur agressif des intérêts agricoles des français dans la Tunisie à travers ses positions dans la presse ou dans les réunions de la chambre d'agriculture ou dans la conférence consultative. Son exemple reflète l'empreinte individuelle des élus malgré la faiblesse numérique de leurs régions sur la population coloniale.

2- La dynamique sociopolitique des chambres électorales

A travers la diversité des origines des élus, on touche l'importance des réseaux métropolitains dans la création d'une colonie prépondérante en Tunisie capable de façonner la gestion des intérêts économiques vers la légitimation du modèle impérial¹⁸.

Le nom d'Auguste Ventre demeure très frappant. Négociant, né à Tunis et membre fondateur de la Chambre de commerce de Tunis (1885-1900), dont il était le président (pendant les années de 1885 à 1887, de 1891 à 1893, puis de 1895 à 1896). Il avait un rôle à partir de la chambre de commerce pour assurer la franchise douanière et il a

formulé des griefs, parmi lesquels la demande de l'assimilation des produits tunisiens aux produits algériens à leur entrée en France et que la législation douanière est la responsable de cet état stationnaire du commerce en Tunisie¹⁹.

Le cas de la question douanière de la Tunisie pourrait être un exemple précis du rôle joué par la chambre de commerce de Tunis au début du protectorat. D'ailleurs, soumise sous l'influence de la métropole, la Tunisie avait connu une diminution de ses échanges à cause de la lourdeur des charges fiscales lors de l'exportation de ses biens agricoles comme le vin ou le blé. Alors, les colons français de la Tunisie ont eu peur de la concurrence des matériaux venus de l'Algérie et des autres pays et se sont renfermés dans la position d'un groupe de pression sur ce problème douanier. Cette situation a mené en 1890, une nouvelle loi douanière fut promulguée, elle permet aux principaux produits tunisiens d'entrer en franchise en France. En 1891, le Résident Général Justin Massicault décide de créer, à l'image des délégations financières algériennes, un groupement de gros propriétaires donnant lieu à une nouvelle institution, à savoir la conférence consultative²⁰. La chambre de commerce de Tunis était l'arène de discussion de cette question et était à l'origine de la circulation des polémiques des colons qui appellent régulièrement le gouvernement à la nécessité de l'assimilation des produits tunisiens aux produits algériens à leur entrée en France.

Les chambres électorales, un organe de pouvoir au service de la prépondérance coloniale en Tunisie 1881-1914

La chambre de commerce de Tunis était sensible à la question de colonisation et à l'essor de la colonie française par le développement du peuplement, qu'elle considère « une question vitale qui sollicite à cette heure la bienveillante attention des Pouvoirs publics, et c'est par la « Petite colonisation » que nous arriverons à ce résultat²¹ ».

Une fois, la chambre de commerce de Tunis ne rayonnait plus sur l'ensemble des français de la Tunisie et les français dans les régions ont trouvé des nouveaux chantiers d'action par la reproduction des capitaux et l'étendue de propriétés domaniales alors de leurs activités agricoles et commerciales, ils ont été conscients de l'hégémonie des espaces régionaux et des richesses acquises. Par la force de leurs présences sociopolitique, ils ont pu attirer l'attention de la Résidence générale et faire preuve d'un poids incontestable vis-à-vis de la prépondérance tunisoise. C'est dans ce cadre qu'on peut situer l'établissement des chambres électorales régionales de Sousse, Sfax et Bizerte qui forment des produits de pression multiples sur l'administration coloniale pour obéir à leurs attentes. En 1890, un groupe de négociants de la ville de Sousse a adressé une pétition au Résident général demandant la création d'une chambre de commerce française pour la défense des intérêts de la région sud de la régence. Etant donnée d'une part l'impossibilité matérielle ou ces négociants, en raison de la distance, sont de se faire représenter pratiquement dans

la chambre de commerce de Tunis, étant donné d'autre part le développement commercial croissant du sud de la régence.

Je suis d'avis que ce vœu répond à un besoin réel et qu'il est utile d'y donner satisfaction. La création de la chambre de commerce à Sousse entrainera un remaniement de la chambre de commerce de Tunis créée d'abord pour le pays tout entier sera son champ d'action restreint à la partie nord. J'examine en ce moment s'il n'y aurait pas lieu de profiter de cette occasion pour en ramener la constitution en type normal²². »

Cette correspondance montre les circonstances de la création de la chambre mixte du centre qui fut à l'origine d'une pression coloniale des hommes d'affaires et négociants de la région. En outre, le vœu de la création d'une chambre de commerce de Sousse au sud de la Tunisie était approuvé par le président de la chambre de commerce de Tunis Pierre Marie Chabert en 1891. D'ailleurs, la création d'une chambre au centre de la Tunisie, bien qu'elle obéit aux ambitions de la prépondérance locale de la région de Sousse, elle était un outil efficace pour épuiser la chambre de commerce de Tunis et menacer son autorité face au pouvoir administratif de la résidence générale notamment qu'elle était la seule institution représentative en Tunisie.

Le partage du poids électoral de la chambre de commerce de Tunis avec celle de centre au premier lieu puis celle de sud à Sfax au second lieu avait le but de diminuer son autorité et son influence sur l'espace de la Tunisie. D'autre part, les créations de chambres

Les chambres électorales, un organe de pouvoir au service de la prépondérance coloniale en Tunisie 1881-1914

régionales ont prouvé le rôle des élus dans les régions et leur capacité de pression pour constituer une institution représentative. La chambre présente des demandes à la résidence générale qui traduisent les vœux de ses commerçants. Dans ce sens, elle dépose en 1895 un ensemble des vœux au gouvernement qui mettent en priorité les intérêts de la colonie commerçante de Sousse et ses élus. Ils réclament un ensemble de privilèges économiques pour les entrepreneurs par l'achat des terrains gagnés à Gafsa et à Sousse. En outre, la réalisation d'un train de Sousse à Kairouan était parmi les vœux formulés de la chambre mixte du centre dans la séance du 17 juillet 1894. Soumis aux pressions des habitants propriétaires agricoles installés dans les plaines de Kairouan et ceux de Sousse, le résident général préfère freiner les pressions de la prépondérance coloniale française tout en obéissant à leurs vœux.

Ce système de plus en plus structuré, bien qu'il ait pu arbitrer les relations entre les intérêts de la classe dominante et les résidents généraux, a donné naissance à un groupe social déterminé qui forme les élus locaux des chambres électorales et qu'un un nombre d'eux aurait formé la conférence consultative. Il est intéressant de noter que les chambres électorales ont présenté un espace d'échange et de représentativité et leurs élus se sont désormais les relais de la pensée coloniale influente. Ils ont cherché à appliquer les différentes

procédures participatives afin de légitimer leur capacité d'intégration, de défendre les intérêts de leurs correspondants et de renforcer leur responsabilité publique face au gouvernement. Ainsi, la prépondérance commerciale et agricole a créé son propre pouvoir à travers ces chambres et l'a mis au service de ses intérêts malgré les résistances du pouvoir résidentiel²³.

Conclusion

Dès lors, on peut dire que ces chambres ont eu les moyens pour s'organiser en groupes de pression face aux décisions de la résidence générale et ont participé à la création du pouvoir colonial à travers leurs instructions et leurs écrits. Leurs actions varient entre la coopération et la concurrence selon les intérêts de leurs membres. Ceci prend en considération des autres espaces de production du pouvoir dans le protectorat et notamment la conférence consultative laquelle la plupart de ses membres constituants sont à la base membres des chambres électorales, ce qui présente des sérieuses limites aux autorités de chambres électorales puisque la conférence consultative n'a qu'un aspect consultatif et dépend du pouvoir central et de l'autorité du Résident Général, président de la conférence consultative et le représentant du pouvoir de la métropole en Tunisie. Dès lors, on constate que la représentation de la colonie française dans les chambres de commerce et la conférence consultative a présenté à la colonie des espaces de création de la prépondérance à l'abri de

Les chambres électorales, un organe de pouvoir au service de la prépondérance coloniale en Tunisie 1881-1914

l'état et leur a offert la possibilité de pratiquer leurs droits du citoyen français dans le protectorat. Elle a confirmé le poids des chambres électorales dans la gouvernance coloniale de la Tunisie. Désormais, l'élu français, se transforme en médiateur entre le centre et la périphérie voire entre la résidence générale et la colonie française. C'est dans ce sens que le journal de la prépondérance coloniale française « Le colon français » considère la pratique électorale comme un exercice d'une nouvelle politique à tendances démocratiques dans un pays autocratique¹.

1- Laurin-Frenette (Nicole) : *Classes sociales et pouvoir. Les théories fonctionnalistes*. Une édition électronique réalisée du livre de Nicole Laurin-Frenette, *Classes sociales et pouvoir. Les théories fonctionnalistes*. Montréal, les Presses de l'Université de Montréal, 1978. P. 133.

2 - Lambert (Paul) : *Gens et Choses de la Tunisie, Dictionnaire illustré de La Tunisie*, Tunis 1912, P.128.

3 - Sammut (Carmel) : *L'impérialisme capitaliste français et le nationalisme tunisien (1881-1914)*, Paris, Publisud, 1983, P.89.

4 - Mahjoubi (Ali) : *Les origines du mouvement national tunisien 1904-1934*, PUT, Tunis 1982, P.43.

5 - Lambert (Paul) : *Gens et Choses*,...Op.Cit P.103

6 - Idem, P.103.

7 - Pinon (René), « Bizerte », in *Revue des Deux Mondes*, 1er sept. 1902, p. 41.

8 - *Bulletin de la chambre de commerce de Bizerte*, Année 1904, Bizerte 1905. P.74.

9 - Idem. P.95.

1 - Gounot (A.) : « Réforme démocratique », *le Colon Français*, 18 Novembre 1910.

- 10 - Procès-Verbaux de la conférence consultative de 1891. P.22.
- 11- Procès-Verbaux de la conférence consultative de 1891, rapport de Mr Chabert sur la création d'une chambre de commerce à Sousse.
- 12 - Bulletin mensuel de la chambre de commerce du sud (Sousse), tome 1, 1ere et 2eme Année (1892-1893). Sousse, imprimerie française, 1893 P. 1.
- 13 - L'Annuaire tunisien, 1914, P.124.
- 14 - Bulletin de la chambre mixte de commerce et d'agriculture du centre Sousse, Tome 4, 1899, Imprimerie française, 1899. P.2.
- 15 - Rendu (Christian) : La Saga des pionniers, Lyon et la Tunisie (1881-1914), Ed. Chantoiseau, 1995, P.156.
- 16 - Lambert (Paul) : *Gens et Choses...*Op.Cit, P.37.
- 17 - A.N.F, Archives Privées, Base Leonore, dossier Aimé Martinier, « Renseignements demandés par la Grande Chancellerie à l'appui de toute proposition pour la Légion d'Honneur faite par le Ministère des Affaires Etrangères. Folio 5.
- 18 - Yves Péhaut, « Le réseau d'influence bordelais : la "doyenne" Maurel & Prom jusqu'en 1914 » In : L'esprit économique impérial (1830-1970). Groupes de pression & réseaux du patronat colonial en France & dans l'empire. Paris : Société française d'histoire d'outre-mer, 2008, *Publications de la Société française d'histoire d'outre-mer*, pp. 225-242
- 19 - Chaudier (J.) : *le régime douanier de la Tunisie, la loi française du 19 juillet 1890, le décret beylical de 2 Mai 1898*, thèse pour le doctorat, Montpellier 1898. P. 34.
- 20 _ Gharbi (Lazhar) : - Gharbi (Mohamed Lazhar) : *le Capital Français à la Traine, ébauche d'un réseau bancaire au Maghreb colonial (1847-1914)*, faculté des Lettres Manouba, Tunis 2003. P.206.
- 21 - « Discours prononcé, au nom de la colonie française, le 25 avril 1903, par M.Homberger, président de la chambre de commerce du Nord, à l'occasion de la venue à Tunis de M.Emile Loubet, président de la République Française », *Bulletin de Chambre de Commerce de Tunis, compte rendu des délibérations 1903*.
- 22 - Archives M.A.E, Série 1885-1916, Bobine 256, Carton N.S 230, Dossier unique, F78, télégramme Résident Général à M.A.E le 12 décembre 1890.
- 23 - Lambert (David) : *Notables des colonies ; une élite de circonstance en Tunisie et au Maroc (1881-1939)*, Presses Universitaires de Rennes, 2009, P.181

Les chambres électorales, un organe de pouvoir au service de la prépondérance coloniale en Tunisie 1881-1914

Références

- Lambert (David) : *Notables des colonies ; une élite de circonstance en Tunisie et au Maroc (1881-1939)*, Presses Universitaires de Rennes, 2009
- Gharbi (Lazhar) : - Gharbi (Mohamed Lazhar) : *le Capital Français à la Traine, ébauche d'un réseau bancaire au Maghreb colonial (1847-1914)*, faculté des Lettres Manouba, Tunis 2003
- Yves Péhaut, « Le réseau d'influence bordelais : la "doyenne" Maurel & Prom jusqu'en 1914 » In : *L'esprit économique impérial (1830-1970). Groupes de pression & réseaux du patronat colonial en France & dans l'empire*. Paris : Société française d'histoire d'outre-mer, 2008, *Publications de la Société française d'histoire d'outre-mer*
- Sammut (Carmel) : *L'impérialisme capitaliste français et le nationalisme tunisien (1881-1914)*, Paris, Publisud, 1983.
- Mahjoubi (Ali) : *Les origines du mouvement national tunisien 1904-1934*, PUT, Tunis 1982,